

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2013**

Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00

Présents : MM. Adrien KUNKLER, Gérard POURE, Philippe ALLEMANN, M. Michel CRON, Gérard HUFFSCHMITT, Vincent SUTTER, Sylvain ZAPPELINI, Mme Astride MUESPACH, M. Christian ALLEMANN, Mmes Josiane JURET, Corinne STARCK

Absents excusés : Fernand ROTH, Pierre WIEDERKEHR

Absents non excusés : Mlle Sabine THEVENIN,

Secrétaire de séance : Mme Astride MUESPACH,

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée réunie pour ce premier conseil municipal de l'année 2013. Il souhaite une bonne année aux personnes présentes.

Il salue Messieurs Wolf Et M. Kientz du Chœur d'Hommes Liederkrantz qui prendront par la suite la parole. Il présente Hélène Guillon, remplaçante de Mme Doleczik, partie en congé maternité.

M. le maire excuse Messieurs Roth et Wiederkehr.

La parole est donnée à M. Wolf. M. Wolf salue l'assemblée et présente le nouveau président du Liederkrantz, M. Kientz qui vient d'Illfurth. René Sutter a en effet souhaité stopper son activité de président du Chœur d'Hommes. M. Kientz a intégré le Liederkrantz depuis 4 ans. Messieurs Wolf et Kientz rappellent l'importance du soutien du conseil municipal d'Attenschwiller.

M. Wolf évoque les quelques malentendus qu'il a pu y avoir précédemment notamment dans l'envoi d'invitations et précise que cela ne se reproduira plus.

Messieurs Wolf et Kientz quittent la réunion.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30/11/2012

M. le maire précise que Mme Muespach est excusée pour son absence lors du dernier conseil du 30 novembre 2012.

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il a été adopté à l'unanimité.

POINT 2 - QUESTIONS FINANCIERES

M. Poure prend la parole et présente divers devis.

2.1 Devis pour le sol de l'école d'Attenschwiller

M. Poure explique que le sol plastique de l'école s'abîme et se soulève.

Il présente 3 devis demandés auprès des entreprises Baeumlin, Pro Peinture et Blauel.

- Baeumlin propose un devis d'un montant de 5 775 €HT

- Pro Peinture propose un devis d'un montant de 7 675.65 €HT

- Blauel propose un devis d'un montant de 4 828 €HT

M. Poure rappelle que l'école demande depuis quelque temps déjà que soit changé le sol de l'école.

Vu l'exposé de M. Poure,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le devis d'un montant de 4 828 € HT de l'entreprise Blauel,

Charge le maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013.

M. Poure explique que l'école souhaite avoir de l'eau chaude dans les wc pour pouvoir se laver les mains. L'agent communal Roland Baumann a demandé un devis à l'entreprise Sanisitt Comutherm. Le matériel de chaudière reviendrait à 437.35 € HT, soit 546 € TTC. C'est M. Baumann lui-même qui se chargerait ensuite de l'installation de la chaudière.

2.2 Devis pour le prolongement de la rue du Moulin

M. Poure explique que le bout du chemin de la rue du Moulin appartient à la commune et qu'il ne dépend pas de l'AFUA. Cette partie de la rue du Moulin à refaire est à la charge d'Attenschwiller.

Deux devis sont présentés :

- L'entreprise Fritz-Golly, nouvellement Colas Est, pour un montant de 16 601 €HT

- L'entreprise Eurovia, pour un montant de 12 191.35 €HT

M. Kunkler intervient en expliquant qu'il serait mieux de travailler avec Eurovia sur ce chantier puisqu'ils ont déjà débuté les travaux de la rue du Moulin.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux de prolongement de la rue du Moulin à l'entreprise Eurovia,

Autorise le maire à signer le devis,

Charge le maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013.

2.3 Devis pour la rue du 20 Novembre

M. Poure présente deux devis pour les travaux concernant le bout du trottoir de la rue du 20 Novembre.

- L'entreprise Dentz, pour un montant de 1 618 €HT

- L'entreprise Fritz-Golly, pour un montant de 1 505.50 €HT

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le devis d'un montant de 1 505.50 €HT de l'entreprise Fritz Golly,

Charge le maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013.

2.4 Devis pour la toiture de la salle polyvalente

M. Poure explique que la grêle de l'année 2012 a abîmé la toiture de la salle de sport. De nombreux impacts sont visibles. M. Poure présente deux devis pour réparer le toit.

- L'entreprise Hardy propose un devis d'un montant de 28 425 €HT

- L'entreprise Soprema propose un devis d'un montant de 28 459.40 €HT

M. Poure expose que l'entreprise Soprema propose d'enlever la verrière, de changer les plaques de bicarbonates et de mettre des plaques bombées, entières, sans séparation, avec un système de jointement permettant de faire évacuer les eaux, comme une gouttière.

M. Poure précise que, suite à la visite d'un expert sur place, 8 000 € seront pris en charge par l'assurance, c'est une chance. La salle est vétuste, a 17, 18 ans, il est nécessaire d'entreprendre des réparations.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le devis d'un montant de 28 459.40 €HT de l'entreprise Soprema,

Charge le maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013.

2.5 Equipement terrain de football

M. Wiederkehr expose qu'une demande de matériel pour le terrain de foot avait été faite il y a quelque temps, puis qu'elle avait été oubliée.

Il présente un devis de 2 386 €HT de l'entreprise Casal Sport et explique que l'installation se fera en interne par les ouvriers.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer le devis de l'entreprise Casal Sport pour un montant de 2 386 €HT,

Charge le maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013.

M. le maire explique que le parking derrière la salle polyvalente manque de lumière. Lorsque le macadam sera terminé à cet endroit, les gens viendront s'y garer. Il y a, de plus, le terrain de pétanque. Il est donc utile de placer un lampadaire. Un devis a été demandé, mais M. le maire en attend d'autres.

2.6 Demande de subventions

Associations d'Attenschwiller :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessus au titre de l'année 2013.

Associations Réunies d'Attenschwiller :

Le Conseil décide d'accorder, à titre exceptionnel, le demi-tarif pour la location de la Halle de la Liberté lors du bal du Mardi Gras, soit 310 € au lieu de 620 €

Associations extérieures :

Associations	Subvention 2012	Subvention 2013
Amicale Sapeurs Pompiers	180 €	200 €
Société de Musique Liberté	180 €	200 €
Association Musique Liberté Jeunes licenciés	Selon CG	Selon CG
Société des Arboriculteurs	180 €	200 €
Société des Aviculteurs	180 €	200 €
Association sportive Basket	180 €	200 €
Jeunes Licenciés Basket	Selon CG	Selon CG
Volant des 3 Frontières	180 €	200 €
Dry Ratzer	180 €	200 €
Chorale Liederkrantz	180 €	200 €
Chorale Sainte Cécile	180 €	200 €
Vélo Club Union cycliste	180 €	200 €

Associations	Subvention 2012	Subvention 2013
APA	1 260 €	1 260 €
Association Chiens d'Aveugle	35 €	35 €
Banque Alimentaire du Haut-Rhin	100 €	100 €
Bibliobus	60 €	60 €
Centre Européen d'Etude du Diabète	35 €	35 €
Union frontalière des Donneurs de Sang	55 €	55 €
La prévention routière	35 €	35 €
Ligue Cancer	40 €	40 €
Association Musique et culture du Haut-Rhin	20 €	20 €
Association des Paralysés de France	60 €	60 €
Association Française des sclérosés en plaques	35 €	35 €
Amis des Landes	40 €	40 €
Association Landskron	65 €	65 €
Association Régionale "L'aide aux handicapés moteurs"	35 €	35 €
Croix Rouge	40 €	40 €
Fonds de solidarité logement	20 €	20 €
SOS Mucoviscidose	35 €	35 €
Association Œuvres Scolaires	35 €	35 €
JSP Porte du Sundgau	100 €	100 €

Nouvelles demandes :

Le Conseil Municipal décide de subventionner les associations qui en ont fait la demande, de la manière suivante :

Associations	Subvention 2013
Banque Alimentaire du Haut-Rhin	100 €
AIDES	35 €
UNIAT (Village-Neuf)	35 €

Association des Paralysés de France	60 €
Association Française des sclérosés en plaques	35 €
ESPOIR (Colmar)	0 €
Association Chiens d'Aveugle	35 €

Les crédits seront prélevés sur le compte 6574 du budget communal 2013.

2.7 Vote tarifs de location de salles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2013, les tarifs de location de la manière suivante :

Objet	2013
Location salle sous-sol mairie	10 €(la 1/2 journée)
Location d'une garniture (1 table + 2 bancs)	2 €
Location d'une chaise	0,50 €
Location WC mobile	180 €
Participation annuelle du SIAEP	360 €
Photocopies A4	0,15 €
Photocopies A3	0,25 €
Concession cimetière	
- 15 ans (simple et double)	50 € / 100 €
- 30 ans (simple et double)	120 € / 240 €
Location Interne Salle Polyvalente	
Apéritif	110 €
Journée ou soirée privée (anniversaire, mariage...)	240 €
Journée ou soirée avec public	325 €
Location asso. par heure et par an (01.09. au 30.06)	200 €
Assemblée Générale	70 €
Exposition avicole	360 €
Marché aux puces	415 €

Location Externe Salle Polyvalente	
Apéritif	220 €
Journée ou soirée privée	500 €
Répétition	220 €
Assemblée Générale	80 €
Perte de clés	80 €
Fête d'entreprise	500 €
Réunion Publique	50 €
Caution	1 000 €
Location Interne Halle de la Liberté	
Apéritif	110 €
Journée ou soirée privée	130 €
Journée ou soirée avec public	315 €
Assemblée Générale	50 €
Location annuelle pour répétition	
par heure et par an	200 €
Location annuelle DRY'RATZER	240 €
Fête des Rues	620 €
Carnaval	620 €
Location Externe Halle de la Liberté	
Apéritif	220 €
Journée privée	250 €
Réunion publique	50 €
Bal	775 €

2.8 Autorisation d'engager les crédits d'investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2013 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2012

M. Wiederkehr explique que, en attendant le vote du budget 2013, le conseil municipal doit donner mandat au maire de pouvoir engager 25 % des dépenses d'investissement engagés dans les exercices précédents (des budgets communal, supérette, assainissement et AFUA) pour pouvoir continuer à mandater les factures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants et ses articles L5216.1 et suivants

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 relative au vote du budget des collectivités territoriales qui autorise ces opérations ;

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

Considérant qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2013, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2013, les dépenses d'investissement pour 4 budgets de la collectivité, à savoir budget principal, budgets annexes supérette et assainissement et budget AFUA rue du Moulin.

Dit que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Budget Principal commune d'Attenschwiller

Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2012	autorisation engagement avant vote BP 2013
20	Immobilisations incorporelles	22 000.00	5 500.00
204	Subventions d'équipement versées	15 500.00	3 875.00
21	Immobilisations corporelles	179 509.08	44 877.27
23	Immobilisations en cours	260 000.00	65 000.00

Budget annexe Supérette commune d'Attenschwiller

Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2012	autorisation engagement avant vote BP 2013
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00	12 500.00
21	Immobilisations corporelles	78 000.00	19 500.00
23	Immobilisations en cours	370 000.00	92 500.00

Budget annexe Assainissement commune d'Attenschwiller

Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2011	autorisation engagement avant vote BP 2012
21	Immobilisations corporelles	20 771.89	5 192.97
23	Immobilisations en cours	312 000.00	78 000.00

Budget annexe AFUA rue du Moulin

Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2011	autorisation engagement avant vote BP 2012
23	Immobilisations en cours	598 354.00	149 588.50

POINT 3 - LOCATIONS SALLES

M. Wiederkehr expose les difficultés qui se posent par rapport à la location de la salle polyvalente par des gens extérieurs aux communes d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut. A plusieurs reprises, l'agent d'entretien ainsi que les ouvriers communaux ont dû remettre à neuf la salle qui

était dans un état pitoyable. Les poubelles débordaient, les prises de courant avaient été arrachées, des plaintes de la part des voisins ont été reçues.

Il présente les recettes obtenues grâce aux locations extérieures :

- 2010 a rapporté 2 100 €
- 2011 a rapporté 4 050 €
- 2012 a rapporté 2 250€

Vu le temps de travail engendré par ces locations extérieures (rangement, nettoyage...), le gain pour la commune n'est plus significatif.

M. Vincent Sutter propose de ne louer la salle uniquement aux habitants d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut et de procéder à un système de parrainage, dans un cadre familial.

Vu les difficultés de location de la salle polyvalente par les extérieurs,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne louer la salle polyvalente qu'aux habitants d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut à partir du 31 janvier 2013.

Il est également décidé de procéder à un système de parrainage. Les habitants d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut peuvent parrainer des personnes extérieures, sous réserve que cela se fasse dans un cadre familial.

Vu les trois réservations extérieures validées courant 2012 pour l'année 2013,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter à titre exceptionnel ces locations, d'augmenter la caution de 500 à 1 000 € d'augmenter la location de la salle de 450 à 500€

Il est précisé qu'un contrat de parrainage officiel sera élaboré avec un avocat. Le parrain sera totalement responsable si des dégâts ou problèmes devaient avoir lieu.

POINT 4 - AMENAGEMENT RUE MICHELET- RUE DU RHIN

4.1 Avenant n°1, Lot 2 Sobeca, Aménagement de la rue Michelet et de la rue du Rhin

M. Wiederkehr présente l'avenant à passer au marché Sobeca (lot 2, réseaux secs). L'avenant concerne les travaux électriques de la rue Michelet.

Les travaux consistent à mettre un câble BT de type 3*240 mm² à la place du câble 3*150 mm² en prévision d'une éventuelle extension du réseau BT, représentant une variation de 4 781.50 €HT (5 718.67 €TTC). Le marché est porté à 53 331.50 €HT (63 784.47 €TTC).

Oùï l'exposé de M. Wiederkehr,

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'avenant présenté,

Approuve le nouveau montant du marché de 53 331.50 €HT

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que les documents relatifs à cette affaire.

4.2 Convention France Télécom

M. Wiederkehr présente la convention relative à l'opération d'effacement des réseaux aériens de télécommunications dans la rue Michelet. L'étude et les travaux de câblage représentent un montant de 2 090 €HT.

Oùï l'exposé de M. Wiederkehr

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la convention France Télécom pour un montant de 2 090 €HT

Autorise le Maire à signer la présente convention et les documents relatifs à cette affaire.

4.3 Demande de transfert de marché, Avenant n°1, Lot 1 Fritz Golly/Screg Est

M. Poure expose que, dans le cadre d'une réorganisation interne, la société Colas Est se substitue à la société Screg Est/Fritz Golly.

Il précise que cette réorganisation n'engendre aucune modification financière au marché initial.

Oùï l'exposé de M. Poure,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant n°1 de transfert de marché et l'autorise à signer les documents relatifs à cette affaire.

POINT 5 - PROJET SUPERETTE -AVENANT N°1 AU MARCHE MOE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les options carrelage et portail ont été choisies et rajoutées au projet supérette, entraînant une augmentation du montant du marché et donc de la rémunération.

Vu l'article 8.3 du CCAP du marché Maîtrise d'œuvre projet supérette,

Vu le projet APD soumis au conseil municipal du 02/12/2011,

Vu l'estimatif établi par Immobilière Services à hauteur de 342 000 €HT + options 359 500 € HT,

Vu que la phase études était assortie d'un taux de tolérance de 4 % sur un montant de travaux de 330 000 €HT,

Le montant des travaux est porté à 359 500 €HT, portant le montant de rémunération à 43 140 € HT (12%)

Oùï l'exposé de M. Wiederkehr,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant n°1 au marché de MOE projet supérette et l'autorise à signer les documents relatifs à cette affaire.

M. le maire rappelle les engagements pris par Immobilières Service de terminer les travaux de la supérette courant mars. Or, les travaux prennent du retard, M. Freyburger a évoqué la fin des travaux fin avril, début mai. Cela n'est pas acceptable, il sera demandé à Immobilières Service de revoir le planning d'exécution des travaux.

POINT 6 - COMMERCE D'ARMES, M. FOGELGESANG YANNIC

M. le Maire expose que M. Fogelgesang a été auditionné le lundi 14 janvier à la mairie, en présence de Messieurs Poure, Kunkler et de lui-même, sur le projet de commerce d'armes et munitions.

M. le Maire explique qu'il ne s'agira pas d'un magasin à proprement parler. M. Fogelgesang souhaite mener son projet de vente d'armes via Internet. Il n'aura des armes sur place que ponctuellement.

Il rappelle que c'est la Préfecture qui validera ou non le projet de vente d'armes mais que la commune doit donner son avis.

M. Poure précise que l'adresse d'Attenschwiller ne sera jamais citée sur le site Internet.

Oùï l'exposé de M. Wiederkehr,

Cinq membres du Conseil Municipal s'opposent au projet de commerce d'armes de M. Fogelgesang,

Sept membres approuvent le projet de commerce d'armes de M. Fogelgesang.

POINT 7 - DETR

M. Poure expose qu'un dossier de demande de subvention pour la rampe d'accès à l'église a été élaboré au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013.

Il présente deux devis :

- L'entreprise Ranieri Orazio, pour un montant de 4 641.00 €HT
- L'entreprise Picci Constructions, pour un montant de 5 872.64 €HT

Vu l'exposé de M. Poure,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le devis d'un montant de 4 641 € HT de l'entreprise Ranieri.

POINT 8 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

M. Adrien Kunkler fait un résumé de la réunion de la commission constructions du 19/12/2012.

POINT 9 - DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour la cession suivante :

- Mme ALLEMANN Mathilde,

à REY Frédéric:

Vente d'un terrain situé en section 17, parcelle n°435, d'une surface de 8.28 ares.

- M. et Mme HALBLITZEL Michel, Mme KLEINMANN Anne-Marie, M. BAUMANN Edgard, M. HEYER Marcel, M. DESSERICH Lukas, M. ALLEMANN Aloyse représenté par M. SUTTER Albert,

à M. CRON Claude :

Vente des parcelles suivantes :

- section 17, n° 457/24, Vordermatt, verger pour une superficie de 0 ha 00 a 02 ca
- section 17, n° 459/25, Vordermatt, verger pour une superficie de 0 ha 00 a 16 ca
- section 17, n° 461/26, Vordermatt, verger pour une superficie de 0 ha 00 a 15 ca
- section 17, n° 463/28, Vordermatt, verger pour une superficie de 0 ha 00 a 17 ca
- section 17, n° 465/29, Vordermatt, verger pour une superficie de 0 ha 00 a 15 ca
- section 17, n° 467/30, Vordermatt, verger pour une superficie de 0 ha 00 a 06 ca
0 ha 00 a 71 ca

- M. et Mme HEINIMANN Patrick, M. et Mme GROH Philippe, M. et Mme ZAPPELINI Pierre, M. et Mme ZAPPELINI Sylvain, M. HUFFSCHMITT Martin,

à Mme ALLEMANN Marianne:

Vente d'un terrain situé en section 17, parcelle n°424, d'une surface de 7 ares.

- M. DESSERICH Lukas,

à M. REY Marcel:

Vente d'un terrain situé en section 13, parcelle n°115, d'une surface de 196 m².

Vente d'un terrain situé en section 13, parcelle n°127, d'une surface de 217 m².

- M. LEYES Jean-Philippe Amram,

à M. GOETSCHY Yannick:

- section 3, n° 214/133, pour une superficie de 692 m²
- section 3, n° 215/133, pour une superficie de 110 m²
- section 3, n° 161/132, pour une superficie de 175 m²
- section 3, n° 134, pour une superficie de 51 m²
- section 3, n° 135, pour une superficie de 41 m²
- section 3, n° 136, pour une superficie de 41 m²

POINT 10 - ONF

M. Wiederkehr présente le programme de travaux patrimoniaux ainsi que la convention d'assistance technique y afférent, que réalisera l'ONF durant l'année 2013 sur la forêt communale.

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention d'assistance technique 2013 pour un montant de 1 000 €HT, soit 1 196 €TTC, ainsi que le programme de travaux patrimoniaux pour un montant de 5 380 €HT, soit 6 434.48 €TTC.

POINT 11 - Divers

11.1 Convention de mise à disposition de personnel

La Communauté de Communes Porte du Sundgau met à disposition de la Commune d'Attenschwiller, Hélène Guillon (minimum de 24h par semaine), rédacteur non titulaire, en vue

d'assurer les missions de secrétaire de mairie de la commune durant le congé maternité de Nadia Doleczik, pour une durée prévisionnelle de 7 mois à compter de décembre 2012.

La commune d'Attenschwiller remboursera la Porte du Sundgau le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent à raison de 20€ de l'heure. Un mémoire des heures réalisées par l'agent accompagnera le titre de recettes.

M. Wiederkehr ayant signé la convention en qualité de Président de la Porte du Sundgau,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à M. Kunkler pour signer la convention de mise à disposition de personnel.

11.2 Limitation vitesse

Une demande d'instauration de limitation de vitesse à 70 km/h sur les RD 419 et RD 21 IV, avait été faite auprès du Conseil Général du Haut Rhin. La réponse officielle du Président du Conseil Général n'a pas encore été réceptionnée à la mairie. Cependant, une copie du courrier a été reçue indiquant qu'une limitation de vitesse à 70 km/h serait autorisée sur la RD 419 mais pas sur la RD 21 IV.

M. Wiederkehr énumère les mesures qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre dans le cadre de l'instruction du document concernant la RD 21 IV.

11.3 Courrier Art et Voix - Liederkrantz

M. le Maire fait part de la demande du Chœur d'Hommes du Liederkrantz d'avoir à disposition 8 structures pour accueillir les tableaux des artistes peintres lors de l'édition des 23 et 24 mars 2013, ainsi que des chaises de la Halle de la Liberté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande du Liederkrantz.

11.4 Sapeurs Pompiers

M. Wiederkehr expose que Messieurs Allemann Gérard et Starck Christian, sapeurs pompiers d'Attenschwiller, ont décidé de prendre leur retraite au 31/12/2012.

11.5 Remerciements

Le comité de la Ligue contre le cancer remercie la commune d'Attenschwiller pour la subvention de 40 € versée en 2012.

M. Marcel Muespach remercie le Conseil Municipal pour l'attention portée à l'occasion de ses 85 ans.

La communauté de brigades de Saint Louis souhaite une chaleureuse nouvelle année au Conseil Municipal.

L'association Musique Liberté remercie le conseil pour les délibérations en sa faveur lors de l'annulation de la soirée « Gérard l'Alsacien ».

L'équipe de l'école d'Attenschwiller souhaite une bonne année 2013 au conseil et le remercie pour son soutien et son intérêt portés à l'école.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 15/03/2013.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h20.